

## **CHEQUE LIRE**

02-12-2009

Afin de pouvoir satisfaire toutes les demandes concernant les chéques lire, une permanence exceptionnelle se tiendra le mardi 8 décembre de 12h à 13h au local du C.E.

Vous pouvez envoyer vos demandes accompagnées d'un chéque dès maintenant.